



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/101
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société HIVORY, 124 Boulevard de Verdun – 92 400 COURBEVOIE, SIREN n° 838 867 323, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-162 le 12/05/2020, portant sur la dépendance du domaine public située lieu-dit « Sourdeval », sur la commune de Saint-Jouin Bruneval, destinée à l'exploitation d'une antenne radiotéléphonique.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article 221 de la loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 qui exonère de toute mise en publicité les occupations destinées à l'exploitation d'un réseau de communication électronique ouvert au public.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 24 m².

Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/06/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.